

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00084

Numéro SIREN : 329 035 422

Nom ou dénomination : M.B.K. INDUSTRIE

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2023 sous le numéro de dépôt 1542

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN**

Palais de Justice  
BP 645-3  
02322 Saint-Quentin Cedex

M.B.K. INDUSTRIE  
zone industrielle de Rouvroy  
02100 Rouvroy

**RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS**

Dénomination : M.B.K. INDUSTRIE

Numéro RCS : 329 035 422

Numéro Gestion : 1984B00084

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse zone industrielle de Rouvroy  
: 02100 Rouvroy

---

**Dépôt des Comptes Annuels**

Exercice clôturé le : 31/12/2022

Durée de l'exercice : 12 mois

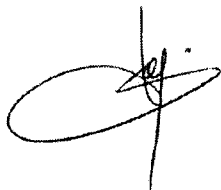
Comptes annuels déposé le : 14/06/2023

Sous le numéro : 1542

---

Délivré à Saint-Quentin le 14 juin 2023

Le Greffier,



**EANE**

**WALEWA**

**LEGALE**

BILAN ACTIF

MONNAIE Société EUR

A C T I F		E X E R C I C E C L O S L E 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2		E X E R C I C E N - 1	
	ACTIF BRUT	A DEDUIRE	TOTAUX	TOTAUX	
<b>A C T I F I M M O B I L I S E</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
FRAIS D'ETABLISSEMENT					
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT					
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, .					
FONDS COMMERCIAL (1)					
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
AVANCES ET ACOMPTES					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TERRAINS	4.336.204,04	2.052.595,51	2.283.608,53	2.283.608,53	
CONSTRUCTIONS	54.145.270,89	50.069.903,01	4.075.367,88	3.654.384,77	
INST. TECHNIQUES, MAT. & OUT. INDUSTRIELS	109.462.720,75	98.835.811,07	10.626.909,68	9.544.220,37	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4.112.046,52	3.759.311,98	352.734,54	406.307,23	
IMMOBILISATIONS EN COURS	6.975.406,12		6.975.406,12	7.018.969,45	
AVANCES ET ACOMPTES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE					
PARTICIPATIONS					
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPAT.					
AUTRES TITRE IMMOBILISES					
PRETS	1.976.998,00		1.976.998,00	2.004.340,00	
AUTRES CREANCES IMMOBILISEES	20.581,87		20.581,87	19.416,87	
<b>TOTAL</b>	<b>181.029.228,19</b>	<b>154.717.621,57</b>	<b>26.311.606,62</b>	<b>24.931.247,22</b>	
<b>A C T I F C I R C U L A N T</b>					
STOCKS ET EN COURS					
MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVIS.	78.984.536,47	2.834.146,00	76.150.390,47	68.644.722,14	
EN COURS DE PRODUCTION					
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS	20.181.540,36	193.309,00	19.988.231,36	6.043.645,36	
MARCHANDISES					
AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES					
CREANCES (3)					
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	24.392.447,53		24.392.447,53	27.728.777,23	
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	6.031.286,00		6.031.286,00	12.405.358,97	
CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
ACTIONS PROPRES					
AUTRES TITRES					
DISPONIBILITES	97.874,55		97.874,55	113.417,60	
COMPTES DE REGULARISAT.					
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	100.605,76		100.605,76	85.469,14	
<b>TOTAL</b>	<b>129.788.290,67</b>	<b>3.027.455,00</b>	<b>126.760.835,67</b>	<b>115.021.390,44</b>	
CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES					
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS					
ECART DE CONVERSION ACTIF	512.642,38		512.642,38	172.899,16	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>311.330.161,24</b>	<b>157.745.076,57</b>	<b>153.585.084,67</b>	<b>140.125.536,82</b>	
(1) DONT DROIT AU BAIL					
(2) DONT A MOINS D'UN AN					
(3) DONT A PLUS D'UN AN					

**MBK INDUSTRIE**

RCS B 329 035 422

Z.I. Rouvroy - B.P. 639

02322 ST QUENTIN Cedex

.BILAN AU 31/12/2022

**CERTIFIE CONFORME  
A L'ORIGINAL**

PAGE 1

LE 15/05/23

0400 MBK INDUSTRIE

XERCICE DE 1/01/2022 A 31/12/2022

N°00020)

**B I L A N P A S S I F**

MONNAIE Société EUR

	* AU 31/12/2022 *	EXERCICE N-1 *
<b>P A S S I F A V A N T R E P A R T I T I O N</b>		
*****		
<b>C A P I T A U X P R O P R E S</b>	*	*
-----		
CAPITAL SOCIAL DONT CAPITAL VERSE	* 14.000.000,00 *	14.000.000,00 *
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	*	*
ECARTS DE REEVALUATION	* 37.183.768,23 *	37.183.768,23 *
RESERVES :	*	*
RESERVE LEGALE	*	*
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	*	*
RESERVES REGLEMENTEES	* 12.989,57 *	12.989,57 *
AUTRES RESERVES	*	*
REPORT A NOUVEAU	* 4.632.097,62-*	11.328.747,65-*
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE-PERTE)	* 9.027.347,08 *	6.696.650,03 *
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	*	*
PROVISIONS REGLEMENTEES	*	*
*****		
<b>TOTAL</b>	* 55.592.007,26 *	46.564.660,18 *
-----		
AUTRES FONDS PROPRES	*	*
-----		
EMISSION DE TITRES DE PARTICIPATION	*	*
AVANCES CONDITIONNEES	*	*
-----		
<b>TOTAL</b>	*	*
-----		
<b>P R O V I S I O N S P O U R R I S Q U E S &amp; C H A R G E S</b>	*	*
-----		
PROVISIONS POUR RISQUES	* 2.723.661,38 *	1.897.483,16 *
PROVISIONS POUR CHARGES	* 434.458,00 *	434.458,00 *
-----		
<b>TOTAL</b>	* 3.158.119,38 *	2.331.941,16 *
-----		
<b>D E T T E S (1)</b>	*	*
-----		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES	*	*
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	*	*
EMPRUNTS & DETTES AUPRES ETS CREDIT (2)	* 6.922,00 *	24.847,24 *
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERS	* 14.543.361,56 *	*
AVANCES & ACOMPTES RECUS S/COMMANDES	*	*
DETTE FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	* 59.892.625,73 *	73.712.112,19 *
DETTE FISCALES & SOCIALES	* 17.829.678,41 *	14.665.822,00 *
DETTE S/ IMMOBILISAT. & CPTES RATTACHES	* 2.509.709,59 *	2.812.852,63 *
AUTRES DETTES	* 48.236,40 *	*
-----		
<b>C O M P T E S D E R E G U L A R I S A T I O N</b>	*	*
-----		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	*	*
-----		
<b>TOTAL</b>	* 94.830.533,69 *	91.215.634,06 *
-----		
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	* 4.424,34 *	13.301,42 *
-----		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	* 153.585.084,67 *	140.125.536,82 *
*****		
(1) DONT A PLUS D'UN AN	*	*
DONT A MOINS D'UN AN	*	*
(2) DONT CONCOURS BANCAIRES COURANTS	* 6.922,00 *	24.847,24 *
*****		

**MBK INDUSTRIE**

RCS B 329 035 422

Z.I. Rouvroy - B.P. 639

0400 MBK INDUSTRIE 2322 ST QUENTIN (50) RESULTAT DE L'EXERCICE AU 31/12/2022

EXERCICE DE 1/01/2022 A 31/12/2022

N°00060)

VISA JURIDIQUE

**COM P T E D E R E S U L T A T**

MONNAIE Société EUR

**CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL**

PAGE 1

LE 15/05/23

	EXERCICE AU 31/12/2022	EXERCICE N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>		
VENTES DE MARCHANDISES		
PRODUCTION VENDUE (BIENS & SERVICE)	420.547.609,44	338.649.443,75
REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS,...		
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>420.547.609,44</b>	<b>338.649.443,75</b>
PRODUCTION STOCKEE	13.949.484,00	3.551.915,00
PRODUCTION IMMOBILISEE		
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3.463,62	465,52
REPRISES S/PROVISIONS, TRANSFERTS CHARGES	4.452.413,93	7.793.066,47
AUTRES PRODUITS	3.842.983,60	9.514.944,00
<b>TOTAL</b>	<b>442.795.954,59</b>	<b>359.509.834,74</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>		
ACHATS DE MARCHANDISES		
VARIATION DE STOCK		
ACHATS DE MAT.IERES & AUTRES APPROVIS.	349.443.571,65	321.125.630,13
VARIATION DE STOCK	7.237.107,33	40.459.341,64
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES	25.040.903,30	19.545.663,47
IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES	2.304.833,36	2.087.326,39
SALAIRES ET TRAITEMENTS	23.878.124,99	23.108.963,68
CHARGES SOCIALES	10.279.069,45	10.062.459,31
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS		
SUR IMMO. : DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS	6.459.858,00	7.375.469,16
SUR IMMO. : DOTATIONS AUX PROVISIONS		
SUR ACTIF CIRCULANT: DOT.AUX PROVIS.	3.027.455,00	3.291.118,00
POUR RISQUES & CHARGES: DOT.AUX PROV.	1.389.000,00	900.821,00
AUTRES CHARGES	13.300.063,12	3.035.374,05
<b>TOTAL</b>	<b>427.885.771,54</b>	<b>350.073.483,55</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>14.910.183,05</b>	<b>9.436.351,19</b>
<b>QUOTES-PARTS/OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>		
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
DE PARTICIPATIONS (3)	1.673,99	32.862,28
D'AUTRES VAL.MOBIL.& CREANCES IMMOBIL.		
AUTRES INTERETS & PRODUITS ASSIMILES	52,49	104,22
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE	172.899,16	148.172,01
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE	60.471,54	102.742,52
PRODUITS NETS S/CESSIONS DE VAL.MOB.PLAC		
<b>TOTAL</b>	<b>235.097,18</b>	<b>283.881,03</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS	512.642,38	172.899,16
INTERETS & CHARGES ASSIMILEES (4)	103.773,44	2.652,56
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGES	24.299,46	4.183,44
CHARGES NETTES S/CESSIONS DE VAL.MOB.PL.		
<b>TOTAL</b>	<b>640.715,28</b>	<b>179.735,16</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>405.618,10</b>	<b>104.145,87</b>

COMPTES DE RESULTAT (SUITE)

MONNAIE Société EUR

	EXERCICE AU 31/12/2022	EXERCICE N-1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	14.504.564,95	9.540.497,06
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
SUR OPERATIONS DE GESTION	224.573,98	99,73
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	3.000,43	138.842,82
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF. DE CHARGE	6.000,00	24.500,00
<b>TOTAL</b>	<b>233.574,41</b>	<b>163.442,55</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
SUR OPERATIONS DE GESTION	12.936,90	3.436,20
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	951,98	7.917,93
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS	58.930,65	137.274,78
<b>TOTAL</b>	<b>72.819,53</b>	<b>148.628,91</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>160.754,88</b>	<b>14.813,64</b>
PARTICIPATION DES SALARIES	1.938.540,23	929.365,38
IMPOTS SUR LES BENEFICES	3.699.432,52	1.929.295,29
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>443.264.626,18</b>	<b>359.957.158,32</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>434.237.279,10</b>	<b>353.260.508,29</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>9.027.347,08</b>	<b>6.696.650,03</b>
Y COMPRIS :		
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL MOBILIER		
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER		
(1) DT PRODUITS AFFERENTS A DES EX.ANT.		
(2) DT CHARGES AFFERENTES A DES EX. ANT.		
(3) DT PRODUITS CONCERNANT LES STE LIEES		
(4) DT INTERETS CONCERNANT LES STE LIEES		
(5) DONT TRANSFERTS DE CHARGES	189.702,60	97.927,52
(6) DONT COTISATIONS PERSON. EXPLOIT.		
(7) DONT REDEV. CONCESSIONS (PRODUITS)		
(8) DONT REDEV. CONCESSIONS (CHARGES)		

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

## **1. FAITS CARACTERISTIQUES**

Le chiffre d'affaires net 2022 s'élève à 420 M€, en augmentation de 82 M€ par rapport à l'année précédente

Cette évolution s'explique principalement par la hausse significative du segment motos (+70.0M€) et dans une moindre mesure à la montée en puissance de l'activité ROV (Quads et SSV) à hauteur de (+15,9M€)

En ce qui concerne les autres segments, le chiffre d'affaires des maxi scooter a légèrement diminué (-7,5M€) du fait d'un manque de disponibilité de composants électroniques.

A noter en fin d'année le démarrage d'une nouvelle activité de mise à la route de vélos, n'ayant à ce stade que peu d'incidence sur les résultats 2022.

Le résultat d'exploitation s'est amélioré de 10 M€ par rapport à l'année précédente, cette variation s'expliquant principalement par une augmentation de l'activité.

En terme d'évolution des coûts, on a observé une baisse significative des coûts de transport maritime compensée par une hausse des coûts des matières premières, d'une parité € /USD défavorable, ainsi qu'à un ré-enchérissement des coûts fixes.

Enfin, le résultat financier s'est établi à -406K€, contre 104K€ en 2021, conséquence de l'augmentation du besoin en fonds de roulement conjuguée à l'augmentation des taux d'emprunts.

Au 31 décembre 2022, le niveau de trésorerie est de - 14 373 K€ contre 8 059 K€ en 2021

Cette détérioration est principalement liée à une augmentation de nos stocks de matières et composants à fin d'année.

L'entreprise affiche un Résultat Net (après impôt) positif de 9.027 M€ pour l'exercice 2022 (pour mémoire il était de +6.697 M€ en 2021).

## **2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont établis conformément aux dispositions de la législation française, aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis sur une période de 12 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 dans le respect des dispositions du plan comptable général 1999. Les comptes ont été établis en euros.

Les comptes annuels de l'exercice clos la 31 décembre 2022 sont présentés conformément aux règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 Novembre 2016 modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 Juin 2014, relatif au plan comptable

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Dans le cadre d'une restructuration, une provision est constituée lorsqu'un plan détaillé a fait l'objet d'une annonce avant la clôture de l'exercice.

Conformément à la recommandation n°2003 – R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 du CNC, une provision pour médailles du travail a été comptabilisée.

Le chiffre d'affaires de la société MBK est principalement constitué par le produit de la vente de biens manufacturés. Les prestations de services correspondent à des prestations réalisées entièrement au cours de l'exercice 2022

Les méthodes d'évaluation et de présentation sont demeurées inchangées par rapport à celles retenues en 2021.

Il n'existe pas de transactions avec les parties liées (selon la définition de IAS 24) en cours à la date d'arrêté des comptes ou ayant eu des effets sur l'exercice qui présentent une importance significative et qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché

## **2.1. - Immobilisations incorporelles**

Sans objet.

## **2.2. - Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilisation.

Les principaux modes et durées d'amortissement retenus sont les suivants :

<b><u>TYPE</u></b>	<b><u>MODE</u></b>	<b><u>DUREE</u></b>
Agencements et aménagements des terrains	linéaire	10 ans
Agencements et aménagements des constructions	linéaire	10 ans
Matériels industriels	linéaire	7 – 12 ans
Outillages industriels	linéaire	2 – 4 ans
Agencements et aménagements matériels/outillage	linéaire	7 ans
Installations générales (aménagements appts loués)	linéaire	3 ans
Installations générales (aménagements locaux MBK)	linéaire	10 - 5 - 3 ans
Matériel de transport	linéaire	4 ans
Matériel de bureau	linéaire	3 ans

Mobilier de bureau	linéaire	7 ans
Matériel informatique	linéaire	3 ans

### **Valorisation des actifs de production de deux roues:**

Conformément à l'application du règlement CRC 2002-10 relatif aux amortissements et dépréciations d'actifs, une recherche d'indices de perte de valeur doit être effectuée pour les besoins de la clôture des comptes annuels. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle des immobilisations est inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur actuelle est le montant le plus élevé de la valeur de marché ou de la valeur d'usage. Cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise -totale ou partielle- lors d'exercices ultérieurs si les conditions qui l'ont entraînée ont évolué. Cette dépréciation est estimée par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Cette méthode de test de valeur, fondée sur des prévisions de trésorerie à moyen terme, présente un caractère par nature aléatoire.

De plus, sa construction induit une sensibilité des valeurs aux variations de certaines hypothèses et paramètres tels que l'évolution prévisionnelle du niveau d'activité, le taux d'actualisation ou encore le taux de croissance.

### **2.2.2-Immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

### **2.3 - Stocks**

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. La méthode de valorisation est celle du 1er entré, 1er sorti (FIFO).

La valeur du stock au 31 /12/2022 s'élève à 99 166 K€ :

- 64 870 en motos
- 17 770 en cyclos
- 2 en hors-bord
- 16 524 en quad

Les produits intermédiaires et finis, ainsi que les en-cours sont valorisés au coût de production comprenant les achats tels que définis ci-dessus et les coûts de production directs et indirects calculés à partir d'un coût standard corrigé des écarts de coûts annuels.

Des provisions pour dépréciation sont constituées pour tenir compte des produits en fin de vie ou du risque d'obsolescence de pièces à rotation lente.

Les produits intermédiaires et finis font l'objet d'une dépréciation spécifique lorsque le coût de production des produits (coût de revient sortie usine) est supérieur à la valeur probable de réalisation (Net Réalisable Value).

### **2.4 - Créances et dettes**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

#### **Opérations en devises :**

Au bilan, les dettes en monnaies étrangères sont initialement comptabilisées pour leur contre-valeur en Euros à la date de la transaction. A la date d'arrêté, les dettes non couvertes par des contrats d'achats de devises sont réévaluées au cours de clôture. Les gains et les pertes non réalisés sont portés en écart de conversion et les pertes latentes font l'objet d'une provision. Les dettes couvertes par des contrats d'achats de devises à terme sont converties au cours contractuel.

Au compte de résultat, les achats en devises sont initialement comptabilisés pour leur contre-valeur en Euros à la date de la transaction. Les gains et pertes de change réalisés sur achats en devises ainsi que les écarts provenant des couvertures à terme sur achats en devises sont regroupés avec les achats de marchandises pour la présentation des états financiers annuels.

### **2.5 - Valeurs mobilières de placement**

La méthode de valorisation est celle du 1er entré, 1er sorti (FIFO).

SOLDE 31/12/2012	ACQUISITIONS 2022	CESSIONS 2022	SOLDE 31/12/2022
0	0	0	0

### **2.6 – Provisions pour garantie donnée aux clients**

Afin de respecter les normes définies par le groupe, le calcul de la provision pour garantie donnée aux clients est basé sur :

- \* Le calcul d'un taux de garantie par type de vente appliqué aux ventes de l'année.
- \* Ce taux de garantie est déterminé selon le ratio entre les coûts réels supportés ces deux dernières années et les ventes des deux dernières années (Base historique).
- \* Le calcul est retraité afin de ne pas impacter des événements exceptionnels non récurrent.

La provision est calculée au global par catégorie de produits et n'effectue pas de distinction suivant l'origine française ou espagnole de la production.

## **3 - NOTES SUR LE BILAN**

### **3.1. –Capitaux propres**

Capital social	Nombre de titres	Valeur nominale (€)	Valeur globale (K€)
	140 000	100	14 000

Le bénéfice de l'exercice 2021 d'un montant de 6 697 K€ a été affectée en report à nouveau, conformément à la délibération de l'Assemblée Générale du 3 Juin 2022.

Le capital est intégralement souscrit et libéré.

**Tableau de mouvements des capitaux propres au 31/12/2022**

(en milliers d'euros) * le signe – signifie position créditrice	Solde d'ouverture au 01/2022	Affectation du résultat N-1	Résultat de l'exercice	Quote-part de subvention passée en résultat	Augmentation de capital	Réduction de capital	Solde de clôture au 31/12/2022
Capital	-14 000						-14 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0						0
Ecart de réévaluation	-37 184						-37 184
Réserves légales	0						0
Ecart de conversion euro	-13						-13
Réserves statutaires	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres	0						0
Report à nouveau	11 330	-6 697					4 633
Résultat de l'exercice	-6 697	6 697	-9 027				-9 027
Subventions d'investissement	0			0			0
Provisions réglementées	0						0
<b>TOTAL</b>	<b>-46 564</b>		<b>-9 027</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-55 591</b>

### 3.2. - Etat des provisions (en milliers d'euros)

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotations de l'exercice	Diminution reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
* Provisions pour litiges	0			0
* Provisions pour garantie donnée aux clients	881	1 389	881	1 389
* Provisions pour perte de change (1)	173	513	173	513
* Autres provisions pour risques et charges	691	54	5	740
* Provision pour médaille du travail	587		69	517
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 332</b>	<b>1 956</b>	<b>1 129</b>	<b>3 159</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
* Immobilisations financières				
* Stocks et en cours	3 291	3 027	3 291	3 027
* Comptes clients	21		21	0
* autres créances				
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 312</b>	<b>3 027</b>	<b>3 312</b>	<b>3 027</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>5 644</b>	<b>4 983</b>	<b>4 441</b>	<b>6 186</b>

(1) La provision pour pertes de change correspond à l'écart de conversion actif

	Ventilation des dotations				Ventilation des reprises		
	RAN	Exploit.	Financ.	Except.	Exploit.	Financ.	Except.
Provisions pour risques et charges		1 389	513	54	951	173	6
Provisions pour dépréciation		3 027			3 312		
<b>TOTAL</b>		4 416	513	54	4 263	173	6
		4 983			4 442		

Les reprises de provisions comptabilisées correspondent essentiellement à des provisions utilisées.

### 3.3 - Actif immobilisé

#### 3.3.1. - Immobilisations incorporelles et corporelles (en milliers d'euros)

INTITULE	Valeur brute ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute clôture exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	0	0	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>				
* Terrains et agencements des terrains	4 336			4 336
* Constructions	52 894	1 252		54 146
* Installations techniques	104 557	6 506	1 600	109 463
* Autres immobilisations	10 978	7 910	7 801	11 087
<u>Total Immobilisations corporelles</u>				
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b><u>172 765</u></b>	<b><u>15 668</u></b>	<b><u>9 401</u></b>	<b><u>179 032</u></b>

#### 3.3.2. - Tableau des amortissements (en milliers d'euros)

INTITULE	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice (+)	Reprises de l'exercice (-)	Dotations exceptionnelles	Cumul en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	0	0	0		0
<b>Immobilisations corporelles</b>					
* Terrains et agencements des terrains	2 021	6			2 027
* Constructions	49 271	825			50 096
* Installations techniques	95 013	5 418	1 599	4	98 836
* Autres immobilisations	3 553	211	5		3 759
<u>Total Immobilisations corporelles</u>	<u>149 858</u>				
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b><u>149 858</u></b>	<b><u>6 460</u></b>	<b><u>1 604</u></b>	<b><u>4</u></b>	<b><u>154 718</u></b>

#### 3.3. - Immobilisations financières (en milliers d'euros)

INTITULE	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Participations	0	0		0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres	2 004	99	126	1 977
<b>TOTAL</b>	<b>2 004</b>	<b>99</b>	<b>126</b>	<b>1 977</b>

Les autres immobilisations financières comprennent notamment les prêts consentis dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction, et les dépôts et cautionnements.

**3.4. - Etat des créances (en milliers d'euros)**

	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'un an</b>
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières	1 998	109	1 889
<b>TOTAL I</b>			
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances clients et comptes rattachés	24 392	24 392	
Autres créances	6 031	6 031	
Charges constatées d'avance	101	101	
<b>TOTAL II</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>32 522</b>	<b>30 633</b>	<b>1 889</b>

### **3.5. - Etat des dettes (en milliers d'euros)**

	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'un an et 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>	<b>Dettes garanties par des sûretés réelles</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	7	7			
Emprunts et dettes diverses (2) (3)	14 543	14 543			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 893	59 893			
Dettes fiscales et sociales	17 830	17 830			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 510	2 510			
Autres dettes	48	48			
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL</b>	<b>93 831</b>	<b>93 831</b>			
Dont emprunts :					
* (1) à moyen terme	0	0	0	0	
* (2) participatif	0	0	0	0	
* (3) dont avance reçue d'YME	0	0	0	0	

### **3.6. - Produits à recevoir (en milliers d'euros)**

Ils sont compris dans les postes ci-après du bilan

- Créances clients et comptes rattachés pour :0
- Autres créances :0

**SOIT AU TOTAL :0**

### **3.7. - Charges à payer (en milliers d'euros)**

Elles figurent dans les rubriques suivantes du bilan :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, pour :
- Emprunts et dettes financières diverses, pour 0
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés, pour 13 076 K€
- Dettes fiscales et sociales, pour 10 648 K€
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés 1 129 K€

-Autres Dettes

**SOIT AU TOTAL**

**3.8 - Charges et produits constatés d'avance (en milliers d'euros)**

	<b>Exploitation</b>	<b>Financier</b>	<b>Exceptionnel</b>	<b>TOTAL</b>
Charges constatées d'avance	101			101
Produits constatés d'avance	0	0	0	0

**3.9 - Charges à répartir (en milliers d'euros)**

Néant

**3.10. – Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères (en milliers d'euros)**

<b>NATURE DES ECARTS</b>	<b>Montants</b>	<b>Différences compensées par couverture de change</b>	<b>Provision pour perte de change</b>
Ecart de conversion actif (Perte latente)			
* Sur créances	3		3
* Sur dettes d'exploitation	510		510
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>513</b>		<b>513</b>
Ecart de conversion passif (Gain latent)			
* Sur créances	0		
* Sur dettes d'exploitation (1)	4		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4</b>		

(1) Achats de devises à terme : Néant

### 3.11 – Eléments du bilan concernant les filiales et participations (en milliers d'euros)

#### A. ACTIF

#### MONTANTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

	<b>Filiales et Participations</b>	<b>Sociétés du groupe</b>
Participations	0	0
Créances Clients		23 880
Autres Créances . Fourn d'exploit. Débiteurs		4 846

#### B. PASSIF

#### MONTANTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

	<b>Filiales et Participations</b>	<b>Sociétés du groupe</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		30 237
Soldes Clients créditeurs		
Dettes sur immobilisations		35
Emprunts et dettes financières divers		0
Avoir à établir		
Autres dettes IS		3 699

### 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### 4.1. – Ventilation du chiffre d'affaires net (en milliers d'euros)

##### 4.1.1. – Export / Métropole

	<b>MONTANT</b>	<b>POURCENTAGE</b>
<b>C.E.E.</b>	199 949	
<b>Autres exportations</b>	3 429	
<b>Total export</b>	<b>203 378</b>	<b>48%</b>
<b>France</b>	217 170	<b>52%</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>420 548</b>	

#### 4.1.2. – Par type de production (en milliers d’euros)

	<b>MONTANT</b>
- Scooters et cyclomoteurs	170 593
- Motos	209 012
-Quads&SSV	32 382
- Pièces de rechange : négoce	7 408
- Divers	818
- Prestations de service	335
<b>CHIFFRE D’AFFAIRES TOTAL</b>	<b>420 548</b>

#### 4.2. - Rémunération des dirigeants

Aucun jeton de présence n'est versé.

La rémunération des membres des organes de direction n'est pas communiquée, car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

#### 4.3. – Risques maximums connus au titre des litiges non provisionnés.

Néant.

#### 4.4. – Transferts de charges (en milliers d’euros)

Indemnités d’assurances reçues : 126

Avantages en nature au personnel : 64

**Total des transferts de charges : 190**

#### 4.5. – Honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes s'élève à 94 K€ hors taxes au titre du contrôle légal des comptes.

### 5. AUTRES INFORMATIONS

#### 5.1 - Ventilation de l'effectif moyen

<b>CATEGORIE DE PERSONNEL</b>	<b>PERSONNEL SALARIE</b>	<b>PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE</b>
Cadres	44.83	
ETAM	109.08	3.22
Ouvriers	425.83	280.54
<b>TOTAL</b>	<b>579.75</b>	<b>283.76</b>

Au 31 Décembre 2022, l'effectif est de 630 salariés inscrits.

## **5.2. - Charges et produits financiers concernant les entreprises liées (en milliers d'euros)**

	<b>Charges Financières</b>	<b>Produits Financiers</b>
Total Société	641	235
Dont Entreprises liées	101	2

## **5.3. - Fiscalité latente**

Le chiffre des déficits reportables s'élève à 0 K

Les provisions et charges à payer non déductibles fiscalement sont les suivantes :

\* Effort à la construction : 103 K€.

\* ORGANIC : 436K€

\* Perte de change : 513 K€.

\*Participation : 2 326 K€

\*CP : 1 592 K€

\*IS : 3 699 K€

## **5.4. - Engagements financiers (en milliers d'euros)**

### 5.4.1 - Engagements reçus 2022

<b>Catégorie d'engagement</b>	<b>Dirigeants</b>	<b>Filiales</b>	<b>Particip.</b>	<b>Autres ent.liées</b>	<b>Autres</b>	<b>Total exercice</b>
Avals, cautions et garanties					519	519
Crédit-bail immobilier : engagements reçus pour utilisation des biens.					0	0
Garanties reçues des clients.						0

### 5.4.2. - Clause de réserve de propriété

La transformation des matières ou l'intégration des fournitures dans des sous-ensembles ou produits finis ne permet pas de déterminer avec précision la part, non réellement significative, des biens détenus faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété.

L'ensemble des créances afférentes aux biens livrés à nos concessionnaires est couvert par cette clause.

## **5.5. - Autres engagements**

### 5.5.1 - Engagements en matière d'indemnité de départ en retraite.

L'engagement de retraite n'est pas comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2022. Il est considéré comme un engagement hors bilan.

Le montant de l'engagement ci-dessous inclut les écarts actuariels ainsi que les coûts des services passés.

Indemnité de départ en retraite : 5 720 K€

Les calculs pour chaque salarié ont été effectués selon la méthode dite prospective actualisée tenant compte des facteurs suivants :

- principe de valorisation : méthode des unités de crédits projetés
- âge de mise à la retraite :
  - Cadres supérieurs nés à partir de 1960 :65 ans
  - Pour les autres : 63 ans
- taux de rotation du personnel : variable en fonction de l'âge et de la catégorie (cadre, non cadre)
- taux d'actualisation des salaires : 2.55 %
- taux d'actualisation : 4.1 %
- table de mortalité THTF 0002
- taux d'inflation : 2%

Ces mêmes hypothèses et méthodes de calcul sont appliquées pour le calcul de la provision pour médailles de travail. La provision pour médailles du travail est comptabilisée au passif du bilan.

#### 5.5.2 – Droits Individuels à la formation (DIF)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, un nouveau moyen d'accès à la formation est mis en place par le biais du compte personnel de formation (CPF). Ce compte personnel alimenté en heures de formation est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Le CPF remplace le droit individuel à la formation (Dif) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015  
Ces heures ne sont plus gérées par les sociétés

#### **5.6. - Consolidation**

La Société YMENV (PO Box 75033 – 1117 ZN SCHIPHOL THE NETHERLANDS) consolide les résultats de la SA MBK.

### **5.7. – Résultat exceptionnel (en milliers d’euros)**

Les éléments significatifs du résultat exceptionnel 2022 sont les suivants :

<b>Résultat exceptionnel sur opérations de gestion (Perte)</b>		<b>211</b>
	Charges	Produits
-Remboursement taxes énergies		207
-destruction immos		
- Annul chèques, factures fournisseurs		
-Provision subrogation		
- IS non déductible		
-Divers	13	17
- Transfert Matériel		

<b>Résultat exceptionnel sur opérations en capital (Produit)</b>		<b>2</b>
	Charges	Produits
- Résultat de cessions d’immobilisations incorporelles		
-Ventes d’immobilisations(VNC)	1	3
- Charges arrêt fabrication produits		
- reprise provision sur arrêt produit.		
-chèque Carpa.		
- Autres		

<b>Dotations/reprises provisions risques et charges (Produit)</b>	<b>53</b>	
	Charges	Produits
- Dotation exceptionnelle amortissement des immobilisations	5	
- Dotation / reprise exceptionnelle dépréciation des immobilisations spécifiques		
- Dotation: / reprise provision		6
- Dotation : reprise litige	54	
- Dotation /Reprise provision Elior		

### **5.8. – Ventilation de l’impôt**

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	14 504	4 216	10 288
Exceptionnel	161	47	114
Participation	-1938	-563	-1 375
Total	12 727	3 700	9 027

**.6. -EVENEMENTS POST CLOTURE :NEANT**



**MBK INDUSTRIE**  
RCS B 329 035 422  
Z.I. Rouvroy - B.P. 639  
02322 ST QUENTIN Cedex  
VISA JURIDIQUE

**CERTIFIE CONFORME  
A L'ORIGINAL**

**MBK INDUSTRIE SAS**  
**ZI DE ROUVROY - 02100 ROUVROY**  
**RCS 329 035 422**

**PROJET DE DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 31 MAI 2023**

Première décision :

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, générant une participation aux bénéfices de l'entreprise pour les salariés de cette dernière de 1.938.540,23 euros, et qui se soldent par un bénéfice de 9.027.347,08 euros après impôt. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion et donne quitus au Président et au Commissaire aux Comptes.

L'actionnaire unique approuve, également, le montant des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à la somme de 9.195.365,97 euros, étant entendu que la société sera imposable au titre de l'exercice 2022 à hauteur de 3.699.432,52 euros.

Deuxième décision :

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 comme suit :

-Résultat de l'exercice	9 027 347,08€
-report à nouveau négatif	-4 632 097,62€
- à la réserve légale	391 249,46€
-à titre de dividende à l'actionnaire	4 004 000,00€

Soit 28,6 euros pour chacune des 140.000 actions composant le capital social. Ce dividende, éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI, sera mis en paiement le 20 juin 2023, par virement sur le compte bancaire indiqué par l'actionnaire unique.

AT ORIGINAL  
CERTIFIC COMPANY

En application de l'article 243bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices précédents.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Tous pouvoirs sont donnés au Président et à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités afférentes aux présentes décisions.

**Pour YAMAHA MOTOR EUROPE NV, actionnaire unique**

**DE SEYNES Eric**



**MBK INDUSTRIE SAS**  
**ZI DE ROUVROY - 02100 ROUVROY**  
**RCS 329 035 422**

**DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 31 MAI 2023**

La société YAMAHA MOTOR EUROPE NV, agissant en qualité d'actionnaire unique de la société MBK INDUSTRIE, SAS au capital de 14.000.000€, a été convoquée, par le Président de cette dernière, pour approuver les comptes de l'exercice 2022 et en affecter le résultat.

Le Président a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice et les a adressés à l'actionnaire unique le 28 avril 2023.

Etant précisé que le commissaire aux comptes, la société Ernst & Young, a reçu lesdits documents plus d'un mois avant la prise des présentes décisions.

**L'actionnaire unique décide :**

**Première décision :**

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, générant une participation aux bénéfices de l'entreprise pour les salariés de cette dernière de 1.938.540,23 euros, et qui se soldent par un bénéfice de 9.027.347,08 euros après impôt. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion et donne quitus au Président et au Commissaire aux Comptes.

L'actionnaire unique approuve, également, le montant des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à la somme de 9.195.365,97 euros, étant entendu que la société sera imposable au titre de l'exercice 2022 à hauteur de 3.699.432,52 euros.

Deuxième décision :

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 comme suit :

-Résultat de l'exercice	9 027 347,08€
-report à nouveau négatif	-4 632 097,62€
- à la réserve légale	391 249,46€
-à titre de dividende à l'actionnaire	4 004 000,00€

Soit 28,6 euros pour chacune des 140.000 actions composant le capital social. Ce dividende, éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI, sera mis en paiement le 20 juin 2023, par virement sur le compte bancaire indiqué par l'actionnaire unique.


En application de l'article 243bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices précédents.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Tous pouvoirs sont donnés au Président et à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités afférentes aux présentes décisions.

A Schiphol Rijk, le 31 mai 2023

**Pour YAMAHA MOTOR EUROPE NV, actionnaire unique**



**Eric DE SEYNES**

**Président de YAMAHA MOTOR EUROPE N.V.**



## **MBK Industrie**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## **MBK Industrie**

Exercice clos le 31 décembre 2022

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Actionnaire Unique de la société MBK Industrie,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'actionnaire unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MBK Industrie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **➤ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **➤ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 26 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Romain Lancelle